



Conditions générales de vente

des formations

1. Inscription

La demande d'inscription à une Formation doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation.

Un contact téléphonique donnant lieu à une prise de rendez-vous avec la référente formations Hors Pistes.

Tarif pour une formation sur mesure: à définir ensemble en fonction du projet de formation, un devis vous sera proposé ainsi que une fiche technique de la formation.

Informations Employeurs

Pour toute inscription dans le cadre de la formation professionnelle, une fois votre formulaire soumis, Hors Pistes enverra à votre employeur une proposition de formation et un devis dans la semaine qui suit. Le devis doit être signé et renvoyé dans un délai de 10 jours. A la suite de la formation, Hors Pistes enverra à votre employeur la facture mentionnant le solde à payer. Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

2. Annulation

Toute annulation d'une inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Si l'annulation concerne une inscription prise en charge par votre employeur, l'acompte de 30% des frais ne sera pas remboursé.

Avec un préavis d'au moins 10 jours avant la formation, vous pouvez aussi demander à reporter votre inscription sur une nouvelle date de la même formation ou à une nouvelle formation. Dans ce cas, Hors Pistes conservera les frais déjà payés et reportera votre inscription à plus tard dans l'année.

Hors Pistes se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas de problème technique ou logistique majeur. Dans ce cas, les inscrits seront prévenus le plus tôt possible avant le début de la formation. De nouvelles dates de la même formation ou d'autres formations vous seront proposées. Dans le cas contraire, vous bénéficierez d'un remboursement total des frais dans un délai de 10 jours.



Conditions générales de vente

des formations

3. Responsabilité de l'association Hors Pistes

L'association Hors Pistes décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les participants dans ses locaux (salle de formation, bureau, cuisine, toilettes ...). Toute personne participant à une formation organisée par Hors Pistes est tenue à prendre connaissance du règlement intérieur de la structure et des conditions générales exposées dans le présent document.

4. Accessibilité

L'association Hors Pistes est engagée dans l'accueil et la formation des personnes en situation de Handicap à travers :

- Des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Une équipe sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de Handicap
- La prise en compte des besoins en termes d'adaptations pédagogiques (rythmes, supports, outils, règles d'évaluation,...)

Pour toute question relative au handicap, contacter notre référente Orane Gauthier - formation@hors-pistes.org

5. Litige

En cas de litige, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Marseille.

Pour toute information ou exercice de vos droits et obligations mentionnées dans les conditions générales de vente des formations Hors Pistes, vous pouvez contacter le responsable de la formation à cette adresse :
formation@hors-pistes.org